

Nouvelles synergies

Le mouvement coopératif, le DÉC et l'économie sociale

PAR JOHN WALL, PATRICK DUGUAY ET SHANNON ROHAN

Dans l'Angleterre du milieu du 19^e siècle, les pires abus de la révolution industrielle ont laissé beaucoup de travailleurs non seulement appauvris, mais aux prises avec des « règles du jeu » jouant constamment contre eux. Les gens qui avaient auparavant assez bien gagné leur vie grâce à leur métier étaient obligés de travailler un plus grand nombre d'heures pour moins d'argent, essayant sans y parvenir de conserver leur place malgré l'avantage relatif des usines industrielles.

Le travail dans les usines a été intentionnellement simplifié et mécanisé afin de rendre les travailleurs aussi dépendants et remplaçables que possible. Sur le marché, les gens pouvaient s'attendre à être trompés et surfacturés, à ce qu'on leur vende de la nourriture altérée ou à être exploités en raison d'un crédit injuste. L'on considérait l'indigence comme le résultat de troubles de caractère, qu'on pouvait régler en punissant les pauvres.

Sur cette toile de fond, 28 hommes, des tisserands pour la plupart, ont formé une société coopérative à Rochdale, en Angleterre, en 1844, pour vendre des aliments nutritifs à des prix raisonnables. Il ne s'agissait pas de la première coopérative, non plus de la première coopérative à Rochdale. Mais ces « pionniers équitables » ont établi une série de principes coopératifs sur lesquels s'est fondé la plupart du développement coopératif subséquent dans le monde.

Depuis lors, les pires abus des libres marchés ont été tempérés par des consommateurs mieux informés et plus puissants, le mouvement syndical, des politiques sociales progressistes et le développement économique.

Pourtant, le mouvement coopératif continue d'évoluer, générant de réels bénéfices pour les membres et des solutions axées sur les personnes.

Aujourd'hui, environ un milliard de personnes dans le monde sont membres de coopératives, dont 10 millions de Canadiennes et de Canadiens. L'accès à un logement convenable et abordable, des produits à prix équitables pour les consommateurs et les producteurs, des services bancaires de grande qualité et un accès au crédit sont tous offerts par l'entremise du modèle coopératif.

Depuis 160 ans, cette croissance et cette diversification ont été possibles grâce à la capacité du modèle de répondre à des besoins nouveaux et changeants.

Diversité et unité

On dit qu'« au cœur de l'histoire de toute coopérative se trouve un besoin non satisfait ». Les anciennes coopératives étaient constituées de petits groupes de personnes qui employaient des moyens sociaux pour parvenir à des fins économiques. Les nouvelles coopératives d'aujourd'hui utilisent souvent les structures coopératives comme outils économiques pour réaliser des objectifs sociaux. Dans les deux cas cependant, le résultat est le même : un mariage entre des activités sociales et économiques au sein d'une structure coopérative.

Entreprises sociales

Coopératives

Définition

Initiatives économiques fondées sur l'association

Associations autonomes de personnes unies volontairement pour répondre à leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs par l'entremise d'entreprises de propriété commune et de contrôle démocratique

Valeurs

- Solidarité
- Autonomie
- Citoyenneté

- Entraide
- Responsabilité autonome
- Démocratie
- Égalité
- Équité
- Solidarité

Principes

- Services aux membres (plutôt que profit)
- Gestion autonome (plutôt que programmation publique)
- Démocratie
- Priorité aux personnes et au travail plutôt qu'aux capitaux
- Participatives, habilitantes et responsables

- Adhésion volontaire et ouverte
- Contrôle démocratique des membres
- Participation économique des membres
- Autonomie et indépendance
- Éducation, formation et information
- Coopération entre coopératives
- Souci de la collectivité

La diversité fait donc partie intégrante de l'identité coopérative. L'unité aussi, cependant. Le fondement de cette unité est une compréhension commune des buts et principes coopératifs, articulés dans une Déclaration sur la nature de la coopérative par l'Alliance coopérative internationale, en 1995, mais reposant toujours sur les fondations établies par les pionniers de Rochdale.

Si certains voient l'économie sociale comme une série d'entreprises sociales (voir le tableau, p. 34), il peut s'avérer utile d'explorer les coopératives au sein de l'économie sociale en comparant la définition, les valeurs et les principes des coopératives avec ceux des entreprises sociales.

Ce tableau exprime directement le rôle joué par les coopératives dans l'économie sociale au cours des 150 dernières années. Il en va de même pour le quadrilatère de l'économie sociale (ci-dessous), une typologie des entreprises dans l'économie sociale.

Le quadrilatère reflète une perception générale de la nature de l'entreprise coopérative, soit que les coopératives se trouvent à l'extrémité commerciale/économique du continuum de l'économie sociale. Bien que cela soit assurément un secteur de l'entreprise coopérative, le continuum ne reflète pas l'ensemble de l'expérience coopérative, particulièrement la plus récente vague de développement des coopératives.

Dans cette vague plus récente, les coopératives apparaissent comme une structure de choix pour des solutions de rechange communautaires à la programmation gouvernementale, d'une part, et aux entreprises strictement axées sur le marché, d'autre part. Aujourd'hui, la mise en application du modèle coopératif pour réaliser des objectifs sociaux pourrait s'avérer une zone de convergence des plus intéressantes et non reconnue entre les coopératives et la nouvelle économie sociale.

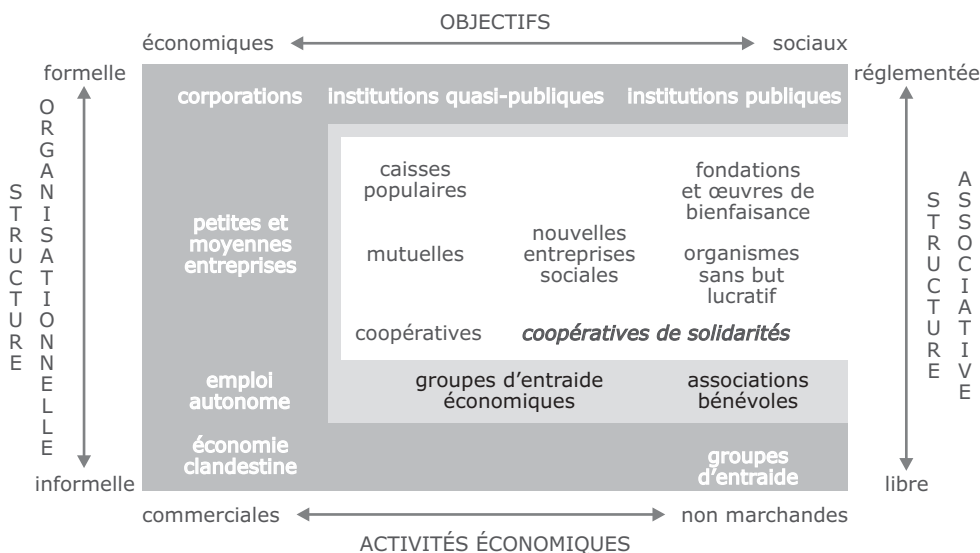
Nées dans le nord de l'Italie, ces « coopératives sociales » offrent des services de santé et des services à domicile, des services sociaux, des services d'éducation et de loisirs aussi bien que de l'emploi et de la formation aux groupes de personnes marginalisées et désavantagées. Avec ses 20 années d'expérience, ses 6 000 coopératives sociales et un environnement favorable fort, l'Italie surpasse de loin le Canada dans ce domaine. Toutefois, un nombre croissant de collectivités canadiennes, particulièrement au Québec, font place au modèle coopératif comme moyen d'assurer la propriété locale et le contrôle démocratique d'un éventail de services de santé et de services sociaux.

Une nouvelle forme de coopérative, connue au Québec sous le titre de coopérative « de solidarité » et ailleurs au Canada comme coopérative « multipartite », fait partie intégrante de ce développement. Ces coopératives ont plus d'une catégorie de membres. Par exemple, une coopérative de soins de santé peut appartenir conjointement à une catégorie de membres « travailleurs » de professions médicales et de personnel de soutien, à une catégorie de « consommateurs » patients et leurs familles, et à une catégorie de « soutien » ou « communautaire » formée d'organismes sans but lucratif, d'organismes gouvernementaux ou d'autres parties intéressées qui ne correspondent pas aux deux premiers groupes.

Ce mélange de genres traditionnels de coopératives au sein d'un même organisme offre aux collectivités et aux citoyens la possibilité d'engager un plus large éventail d'intervenants que jamais auparavant. Ce

Maintenant, de nouvelles pressions attirent les collectivités vers le modèle coopératif, à partir d'autres horizons : elles cherchent une solution économique, ou « entrepreneuriale », pour répondre à leurs besoins sociaux.

Quadrilatère de l'économie sociale



- éléments sans équivoque de l'économie sociale
- éléments incertains de l'économie sociale
- élément ne faisant pas partie de l'économie sociale

Le quadrilatère socio-économique compare les coopératives et les coopératives d'épargne et de crédit et caisses populaires à d'autres entreprises sur le plan des objectifs, des activités et de la structure – à la fois la façon dont elles sont formellement organisées et le niveau de réglementation de l'association. Les coopératives possèdent certains des éléments organisationnels et associatifs officiels tant des grandes sociétés que des petites entreprises. Les coopératives financières ou caisses populaires sont encore plus rigoureusement réglementées (et se situent plus haut sur ces continuums) en raison des lois sur la suffisance du capital et sur le blanchiment d'argent. Adapté de : William Ninacs avec le concours de Michael Toye, *A Review of the Theory and Practice of Social Economy/ Économie Sociale in Canada*, document de travail 02-02 du SRSA, Société de recherche sociale appliquée, 2002.

genre de coopérative se situerait alors dans le domaine de l'activité hors marché visant à réaliser des objectifs sociaux, contrairement à l'interprétation traditionnelle de l'activité coopérative. (Voir le schéma, p. 35.)

Un portrait plus large

Si c'est de cette manière que les coopératives s'insèrent dans l'économie sociale, comment s'insèrent-elles dans le monde du développement économique communautaire?

Fondamentalement, les coopératives sont des entreprises à propriété locale, contrôlées de façon démocratique. Elles constituent une réponse collective à un besoin communautaire, et elles fonctionnent bien dans des situations où la propriété conjointe répond efficacement à ce besoin. En bout de ligne, elles répondent souvent au besoin spécifique pour lequel elles ont été créées, tout en répondant à d'autres besoins communautaires et en créant de nouvelles possibilités. Qu'elles s'adressent à cinq ou à 5 000 membres, les coopératives permettent aux gens de travailler ensemble à réaliser des choses qu'ils n'auraient pu réaliser autrement.

Une petite coopérative dans un village ou dans un quartier particulier d'une ville a des répercussions sur le développement économique communautaire en étant au cœur de l'activité à la fois économique et sociale. Parallèlement, une coopérative qui accroît sa force et sa sécurité entraîne souvent ses membres avec elle. La Rochdale Society elle-même, qui comprenait 28 membres et avait un capital de 28 £ à ses débuts, s'est transformée en un groupe coopératif phénoménal valant 16 milliards de dollars et comptant trois millions de membres.

Un défi auquel font face de nombreuses coopératives à mesure qu'elles croissent au-delà de leurs humbles débuts est de déterminer comment faire pour que les ressources humaines et financières profitent à d'autres collectivités ayant des besoins non satisfaits différents et comment les aider à « découvrir » elles aussi la formule coopérative. Certaines sont parvenues à relever ce défi en

investissant dans le mouvement par l'entremise de divers fonds de développement des coopératives et de développement communautaire. Les Co-operators, un fournisseur de services financiers et d'assurance, est un excellent exemple de la manière dont une grande coopérative continue à jouer un rôle essentiel en favorisant des activités de DÉC et d'économie sociale.

Les petites et les grandes coopératives, qu'elles soient urbaines ou rurales, qu'elles offrent des services ou des produits – ont toutes un rôle à jouer dans le développement économique communautaire et l'économie sociale. Les quatre histoires qui suivent explorent la convergence entre les entreprises coopératives, le développement économique communautaire et l'économie sociale.

Coopérative de solidarité de Saint-Tharcisius

En 1997, une usine a fermé ses portes aux environs de Saint-Tharcisius, au Québec, un village d'un peu plus de 500 habitants, en Gaspésie. L'économie locale a été ébranlée et le dépanneur a dû fermer, laissant la ville sans épicerie. Plusieurs résidents devaient compter sur des amis, de la famille et des voisins pour les conduire dans la ville voisine pour magasiner.

En plus des inconvénients et de la dépendance, il y avait un certain nombre de répercussions économiques secondaires. L'économie du village, faisant déjà face à la sortie de l'argent et à des possibilités d'emploi réduites, s'est transformée en un « seau encore plus troué » – un cercle vicieux s'amorçait.

La solution coopérative convenait bien à la situation. Les besoins locaux comportaient des éléments à la fois sociaux et économiques : répondre aux besoins des personnes les plus nécessiteuses de la collectivité en offrant un service essentiel, en faisant croître l'économie locale et en créant des possibilités d'emploi. De plus, il existait une sensibilisation générale à la coopération puisqu'il y avait un mouvement coopératif fort dans la région

et que de nombreuses personnes de la localité avaient acquis de l'expérience à titre de coopérateurs dans le passé (dont une large part dans des entreprises agricoles, financières et forestières). Un dépanneur coopératif semblait être une bonne idée!

Cinq résidents de Saint-Tharcisius, dont un propriétaire de l'ancien dépanneur et un ancien dirigeant de coopérative d'une ville voisine, ont formé le groupe fondateur. Au lancement, il y avait 85 membres et aujourd'hui, il y en a 96.

La coopérative a redonné à la ville des services d'épicerie, un poste d'essence et des services postaux. Elle fait face aux mêmes pressions économiques que son prédécesseur dépossédé, mais contrairement à lui, elle a la capacité de tenir bon grâce à la gestion communautaire et à l'appui du réseau.

Les initiatives qui appartiennent à leurs membres et sont administrées par la collectivité sont plus aptes à continuer de fonctionner dans un contexte où la rentabilité de l'investissement est faible. Les entreprises privées qui font face à la même situation et qui doivent satisfaire les intérêts de leurs actionnaires ne survivront probablement pas. En tant que coopérative de solidarité comptant plusieurs catégories de membres (les cinq employés de l'entreprise constituent la catégorie des travailleurs), la Coopérative de Saint-Tharcisius jouit d'un très solide engagement local.

À cet avantage fondamental s'ajoute le réseau de soutien dont bénéficie la coopérative : la caisse populaire locale, le Centre local de développement, la Coopérative de développement régional et Développement des ressources humaines Canada. Avec tous ces facteurs qui jouent en sa faveur, il ne fait aucun doute que la coopérative est plus susceptible de durer que son prédécesseur.

Vancity Savings Credit Union Accessibility Program

Les coopératives de crédit et les caisses populaires sont des coopératives financières. Elles sont organisées en un système évolué de fédérations, de

La MHBC démontre comment les coopératives peuvent chevaucher la ligne entre la propriété gouvernementale, privée et communautaire.

mouvements, ou de « centrales », qui fournissent de la liquidité et des services financiers au premier palier des coopératives de crédit locales, leur permettant d'offrir des produits et services semblables à ceux des grandes banques, mais souvent à un meilleur prix.

En 1946, les banques de Vancouver avaient pour politique de ne pas prêter aux personnes vivant à l'est de la rue principale. Horrifiées par cette politique et désireuses d'avoir accès à des services financiers, 12 personnes se sont rassemblées autour d'une table de cuisine et ont décidé d'ouvrir la Vancouver City Savings Credit Union. Aujourd'hui, avec un actif de 8,2 milliards de dollars et 297 000 membres partout dans les basses terres du Fraser en Colombie-Britannique, VanCity demeure « un fournisseur démocratique, éthique et innovateur de services financiers à ses membres », qui s'engage à « servir de catalyseur pour l'autonomie et le bien-être financier de nos membres et de la collectivité ». De plus, VanCity « fera en sorte que les membres à faible revenu et marginalisés aient accès aux services financiers nécessaires ».

Ces engagements sont endossés en partie par le VanCity Accessibility Program.

L'Accessibility Program est intégré à l'entreprise VanCity et exécuté à la fois par des succursales et des unités spéciales de gestion commerciale. Cela signifie que les « services spéciaux pour les personnes pauvres » ne sont pas isolés dans des ghettos et sont examinés rigoureusement dans un bilan social.

Le programme contient trois parties. La première est l'accès aux services financiers de base, y compris la souplesse en matière d'exigences pour ouvrir un compte, des produits qui facilitent le rétablissement de la solvabilité (cartes de crédit à limites inférieures), l'accès à des prêts, des

modalités de paiement pour les membres incapables de payer en une seule fois leurs frais d'adhésion de 50 \$ et des programmes de renseignements financiers.

La deuxième partie du programme est la microfinance. Elle comprend un programme de prêts par les pairs pour les très petites entreprises; un programme de prêt indépendant fournissant jusqu'à 35 000 \$ de crédit, fondé sur une évaluation des capacités personnelles plutôt que sur les critères de garanties classiques; et des prêts allant jusqu'à 75 000 \$ pour les entrepreneurs handicapés incapables d'obtenir des prêts classiques.

En dernier lieu, grâce à des partenariats avec l'Immigrant Services Society et le Mennonite Central Committee of B.C., respectivement, VanCity a instauré deux autres programmes. Le Resettlement Assistance Program aide les réfugiés à obtenir des services financiers et à établir des antécédents canadiens en matière de crédit. L'Individual Development Account (IDA) Program comprend de la formation en matière de finances et un volet d'épargne grâce auquel, après deux années, on verse un montant équivalent au triple des économies pour soutenir un investissement en éducation, en logement ou dans une petite entreprise. Un volet d'information financière aide les participants à avoir une meilleure maîtrise de leur vie financière.

L'Accessibility Program est un exemple important de la convergence entre le développement économique communautaire, l'économie sociale et la coopération. Le programme appuie les efforts des membres et des collectivités à plus faible revenu et marginalisés pour qu'ils réalisent leurs objectifs financiers, constituent un capital et acquièrent de

l'autonomie. Les partenariats avec les organismes communautaires sont un moyen très concret pour ces organismes d'améliorer leur contact avec les membres de la collectivité et d'offrir des services qu'il serait très difficile d'offrir sans cette collaboration.

Enfin, VanCity démontre comment une coopérative peut fonctionner en se situant quelque part entre le gouvernement et l'entreprise strictement privée. Les lois sur l'aide sociale restreignent l'accumulation d'éléments d'actif. Sans une « troisième voie », les participants verraient le montant qu'ils ont épargné chaque mois déduit de leurs prestations d'aide sociale (un taux marginal d'imposition de 100 %!). VanCity a négocié une exception avec les organes de réglementation provinciaux de façon à ce que les participants à l'IDA puissent se constituer un compte sans perdre leurs prestations d'aide sociale.

Multicultural Health Brokers Co-operative Ltd


En 1993, neuf néo-Canadiens ont participé à un programme de formation en éducation prénatale qui les rendait aptes à travailler pour l'Edmonton Board

(ci-dessus) La Multicultural Health Brokers Co-operative a développé le programme « Rhythms That Bind » afin d'encourager des parents de groupes ethniques variés à stimuler leurs enfants au moyen de chansons et d'activités. Photo : MHBC.

La Coopérative de santé d'Aylmer

Non seulement les Dr Bernard Gélinas, Marie Jane Brennan et Claude Archambault ont-ils vendu leur clinique médicale à la Coop santé d'Aylmer, mais ils en composeront avec les autres médecins un des trois collèges électoraux aux côtés des usagers et des employés. La Coopérative de santé d'Aylmer, dans l'Outaouais, n'est pas la première du genre au Québec. Ce sera cependant la première fois que des médecins québécois adhèrent à une coopérative de santé.

Seuls, les médecins jouissent de peu d'influence dans le système public de santé en région, a constaté le Dr Gélinas. Ils s'en tireront mieux, croit-il, grâce à la participation populaire. Forts de cette conviction, les médecins ont appuyé d'emblée la création de la Coop santé d'Aylmer soutenue par la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides. Ils financeront même l'acquisition de leurs parts et de la clinique Aylmer-Lucerne, d'une valeur de 970 000 \$, par un prêt hypothécaire de 591 000 \$. Le **Programme d'assistance technique au développement économique communautaire** (PATDEC) a assisté la Coop pour ce montage financier et la réalisation de son plan d'affaires.

Les nouveaux administrateurs, Jacques Coulombe, Guy Benoit et Pierre Beaudry, rassurent les 4000 clients de la clinique. L'accès aux services reste universel. La Coop favorisera la prise en charge par la population de sa santé en offrant des ressources nouvelles en éducation et en prévention, des ateliers sur la nutrition et les habitudes de vie saines, etc. Elle recrutera des médecins supplémentaires et ouvrira des cliniques de grossesse et pour les voyageurs. Aylmer forme un secteur semi-urbain de la nouvelle Ville de Gatineau et compte 40 000 habitants. De nombreux lotissements y attirent à la fois des jeunes familles et de nombreux retraités de la fonction publique fédérale. Les services médicaux ne suivent pas la demande. Avec 4000 membres, la coopérative pourrait y investir un quart de million de dollars. 

Le fait que des coopératives naissent d'un besoin communautaire et d'une solution locale, et qu'elles puissent croître jusqu'à ce qu'elles répondent à ce besoin et peut-être à d'autres encore, illustre le lien fondamental entre le mouvement coopératif et le développement économique communautaire.

of Health à titre de travailleurs de soutien auprès des femmes des minorités éprouvant des problèmes sociaux et de santé. En tant que professionnels formés à l'étranger (médecins, infirmières, travailleurs sociaux et enseignants), ces personnes savaient à quel point les gens qui ne parlent pas la langue locale sont susceptibles d'être isolés et vulnérables à une variété de problèmes sociaux et de santé.

Pendant cinq années, ils ont travaillé de façon autonome au sein des communautés latinophone, arabe, chinoise, vietnamienne, sud-africaine et somalienne. Le fait de travailler au sein du système leur procurait un appui et une certaine autonomie mais pas la latitude nécessaire pour mettre le système à l'épreuve et agir plus entièrement à titre de défenseurs des membres de leurs diverses communautés ethniques. Cette diversité même requérait aussi un système de gouvernance démocratique et réceptif. En 1998, ils ont décidé d'emprunter la voie coopérative.

Comme travailleurs-proprétaires de la Multicultural Health Brokers Cooperative (MHBC), ces neuf personnes (maintenant 13) fournissent des services pour appuyer le développement communautaire ainsi que la santé et le bien-être individuels. Elles offrent aux familles un soutien social, affectif et informationnel, et donnent des cours prénataux et des cours sur le rôle parental, font des visites dans les hôpitaux et organisent des groupes de soutien. Elles participent aussi à des projets de développement communautaire et agissent comme intervenants et traducteurs pour faciliter l'accès aux services.

La MHBC est rétribuée pour ses services par l'entremise de contrats de service avec des établissements de santé et grâce à du financement de projets et de projets pilotes. Cela permet aux travailleurs-proprétaires d'offrir les services tout en conservant leur autonomie et la capacité d'intervenir en faveur de changements dans les politiques.

Leur travail démontre comment les coopératives peuvent évoluer entre le côté économique/commercial du quadrilatère de l'économie sociale et le côté des organismes sociaux et sans but lucratif, et chevaucher la ligne entre la propriété gouvernementale, privée et communautaire.

Arctic Co-operatives Limited

Faire des affaires dans le Nord du Canada peut être tout un défi. Les lieux éloignés, le prix élevé du transport des approvisionnements en provenance du sud et la concurrence des entreprises monopolistiques du sud ne sont que quelques-uns des obstacles auxquels sont confrontées les collectivités nordiques.

Néanmoins, depuis plus de 40 ans, les collectivités du Nord ont mis sur pied un système de coopératives et obtiennent un immense succès.

Tout au long des années 1950, des changements sociaux et économiques importants ont balayé le Nord. Des collectivités autochtones, des fonctionnaires et des dirigeants de coopératives du sud se sont réunis pour bâtir des coopératives efficaces fondées sur les modes de vie traditionnels de collaboration des gens du Nord. Les premières coopératives nordiques ont été créées en 1958. En 1970, il en existait 30.

La production et la vente d'art inuit a été l'un des premiers secteurs d'activité. Une deuxième catégorie d'entreprises, les magasins de détail pour faire concurrence aux deux chaînes principales, ont ensuite engendré une série d'entreprises connexes, y compris des hôtels, des pourvoiries, la télévision par câble ainsi que la construction et la gestion immobilière. Une série de fédérations reliant des coopératives dans une économie inuite et des Premières nations a été mise sur pied en 1966, avec les Producteurs de l'Arctique canadien. En 1982, c'était devenu l'Arctic Co-operative Limited.

L'Arctic Co-operatives Limited (ACL) est une fédération de services, qui compte 35 coopératives à propriété indépendante et à contrôle local répandues çà et là entre Fort MacPherson, dans les Territoires du Nord-Ouest, et Pangnirtung, au Nunavut. Parmi les membres affiliés ou les filiales se trouvent l'Arctic Co-operative Development Fund, qui fournit du financement et des services de développement des coopératives, Northern Sealink and Supply Incorporated, Ardicom digital communications et Arctic Cable.

Sans les avantages du regroupement en fédération, les coopératives individuelles auraient éprouvé beaucoup de difficultés à équilibrer leur financement et leur gestion, à obtenir des approvisionnements et à rejoindre les marchés intéressés par l'art nordique. En matière de communication, de transport et de tourisme, il est probable que le vide aurait été rempli par des sociétés du sud, qui auraient tiré profit de l'économie du nord.

Et il y a plus. Les 30 années d'expérience en perfectionnement des conseils d'administration et du personnel des coopératives ont très largement contribué au renforcement de la capacité et au leadership communautaire partout dans le Nord. De nombreux élus territoriaux et fédéraux, dirigeants communautaires, et dirigeants d'organismes inuits et des Premières nations ont perfectionné leurs compétences au sein du réseau de l'ACL.

Un lien fondamental

Les premiers membres des coopératives ont inventé une solution sociale à des besoins économiques, essentiellement en formant des associations pour posséder des entreprises qui feraient passer les besoins des membres avant la quête de profits. Soixante ans plus tard, après avoir connu de nombreux cycles économiques, des augmentations et des déclin de popularité, le modèle coopératif et les entreprises coopératives ont grandi et ont prospéré.

Maintenant, de nouvelles pressions attirent les collectivités vers le modèle coopératif, à partir d'autres horizons : elles cherchent une solution économique, ou « entrepreneuriale », pour répondre à leurs besoins *sociaux*. C'est ce qui soutient la croissance des coopératives de solidarité ou des coopératives multipartites et l'expansion de l'activité coopérative dans les soins de santé et les services sociaux.

Les coopératives existent dans l'ensemble du vaste continuum de l'économie sociale, allant des prestataires de soins de santé et de services sociaux aux outils de développement économique. De plus, la nature des coopératives, entreprises autonomes administrées de façon démocratique dont la propriété est locale, les place carrément au cœur de la tradition de l'économie sociale. Le fait qu'elles naissent d'un

Les 30 années d'expérience en perfectionnement des conseils d'administration et du personnel des coopératives ont très largement contribué au renforcement de la capacité et au leadership communautaire partout dans le Nord.

besoin communautaire et d'une solution locale, et qu'elles puissent croître jusqu'à ce qu'elles répondent à ce besoin et peut-être à d'autres encore, illustre le lien fondamental entre le mouvement coopératif et le développement économique communautaire.



JOHN WALL est gestionnaire de CoopZone (www.coopzone.coop), le nouveau système national de développement coopératif créé en partenariat avec le gouvernement du Canada et le secteur des coopératives. PATRICK DUGUAY est directeur administratif de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (www.cdrol.coop). SHANNON ROHAN est conseillère en relations gouvernementales et en politiques de la Canadian Co-operative Association (www.coopscanda.coop). Une version annotée de cet article est disponible à www.coopzone.coop/makingwaves.

(ci-dessous) Guide de pourvoirie et sculpteur à Arctic Adventures, Fédération des coopératives de Nouveau-Québec. Photo : Dennis Colussi.

